



UNION EUROPÄISCHER INDUSTRIE- UND HANDELSKAMMERN (UECC)
RHEIN, RHONE, DONAU, ALPEN

UNION EUROPÉENNE DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (UECC)
RHIN, RHÔNE, DANUBE, ALPES

UNIE VAN EUROPESE KAMERS VAN KOOPHANDEL (UECC)
RIJN, RHÔNE, DONAU, ALPEN

Les poids lourds sont meilleurs que leur réputation
L'UNION demande l'introduction rapide du carburant sans soufre

Avec les directives 98/70/CE concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel et 98/69/CE relative aux mesures à prendre contre la pollution de l'air par des émissions provenant des véhicules, ainsi que la modification de la directive 88/77/CEE concernant l'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux mesures à prendre contre les émissions de gaz polluants et de particules polluantes provenant des moteurs diesel, l'Union européenne a obtenu de nettes réductions des émissions dans le transport routier. Les prescriptions de ces directives démontrent le rôle déterminant de l'Union européenne dans la politique de protection de l'environnement, mais elles entraînent également une importante augmentation des charges financières pesant sur le trafic des poids lourds.

L'adaptation des véhicules à l'évolution technique des dernières années a facilité une nette réduction des émissions par tonne/km. Les moteurs actuels permettent l'observation des normes prescrites par Euro3. Par rapport à l'Euro0 du début des années 90, ceci signifie une réduction des NOX de 66%. Avec l'introduction des nouvelles techniques visant à l'observation des normes Euro4, les NOX seront réduits de 75% à partir de 2005, et de 86% à partir de 2008. L'utilisation de ces techniques exige pourtant des carburants sans soufre.

Aussi, afin d'éviter une éventuelle discrimination des moteurs diesel dans l'avenir, les émissions de particules provenant de ces moteurs doivent diminuer, ce qui nécessairement implique aussi une réduction de la teneur en soufre du carburant. Le moteur à diesel offre des possibilités particulièrement intéressantes pour la diminution de la consommation de carburant. Les carburants sans soufre sont donc primordiaux pour créer des conditions optimales pour l'introduction sur le marché de véhicules avec des moteurs innovants.

L'UNION européenne des Chambres de commerce et d'industrie demande donc l'introduction rapide de carburants sans soufre. Une certaine quantité de ces carburants doit déjà être disponible avant 2005. A partir du 01.10.2007, seule la vente de carburants sans soufre devra être permise.

Ces mesures créeront des conditions optimales pour une réduction des émissions et de la consommation de carburant des véhicules utilitaires.

L'Union européenne des Chambres de commerce et d'industrie Rhin, Rhône, Danube, Alpes fédère environ 85 Chambres situées dans 11 pays européens et représente les intérêts de 2,5 millions entreprises européennes.

Bâle, le 9 février 2001